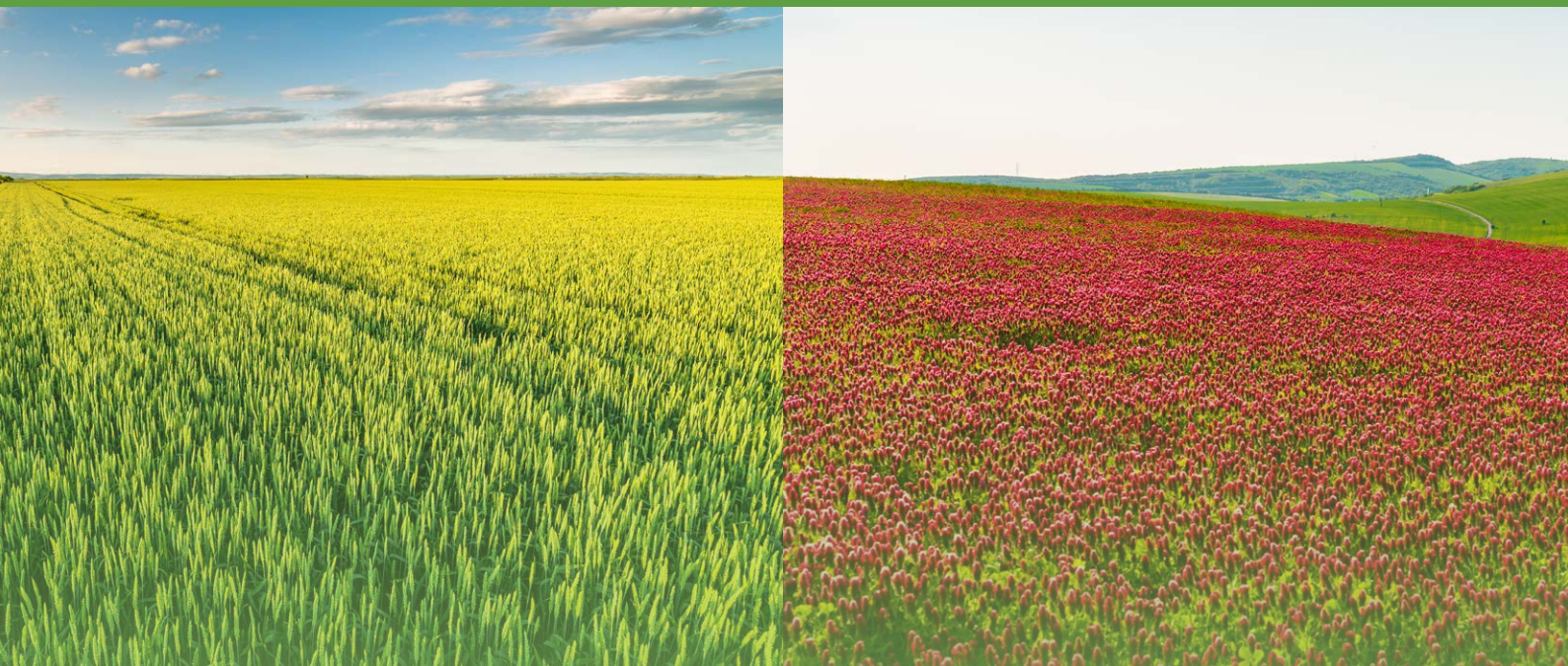




HERBICIDE

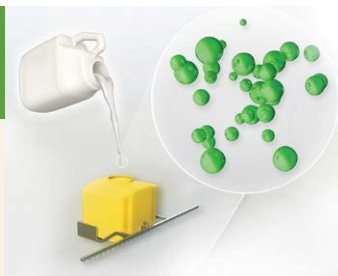
NICANOR[®] PREMIUM



HERBICIDE POUR LUTTER CONTRE LES ADVENTICES DICOTYLÉDONES ANNUELLES ET VIVACES DE VOS CÉRÉALES ET JACHÈRES

La performance du METSULFURON-MÉTHYLE alliée à la puissance de la formulation

- Solubilité optimisée
- Efficacité renforcée
- Rinçage du pulvérisateur facilité



MODE D' ACTION :

Nicanor[®] Premium est composé de metsulfuron, appartenant à la famille des sulfonyles (HRAC 2), il est absorbé par les feuilles et les racines puis est véhiculé par systémie ascendante et descendante vers les méristèmes des adventices pour bloquer la division cellulaire. Il agit en inhibant l'enzyme acétolactate synthase (ALS), indispensable à la synthèse des acides aminés leucine, isoleucine et valine.

L'activité du metsulfuron est optimale sur des adventices jeunes et en conditions poussantes. Il va bloquer la croissance des adventices dès les premières heures suivant l'application mais les premiers symptômes visibles (rougissement des nervures, jaunissement des adventices et nécrose des apex) apparaissent après 2 à 3 semaines pour conduire ensuite à la destruction totale des adventices.

⁽¹⁾ Jachères semées de trèfle blanc, trèfle violet, trèfle incarnat, trèfle d'alexandrie, vesce commune, moutarde blanche, navette fourragère, phacélie - Jachères spontanées

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

N° AMM :

2110192

COMPOSITION :

200 g/kg Metsulfuron-méthyle - SG

FAMILLE CHIMIQUE :

(HRAC 2)

MODE D'ACTION :

Inhibition de l'ALS

DRE :

24h

CLASSEMENT :

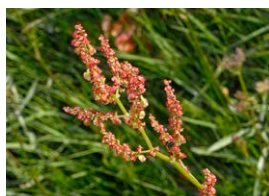
Danger: SGH05 SGH09,
H318, H400, H410

HOMOLOGATIONS :

- Céréales d'hiver et de printemps - BBCH12 à 39
- Jachères et cultures intermédiaires

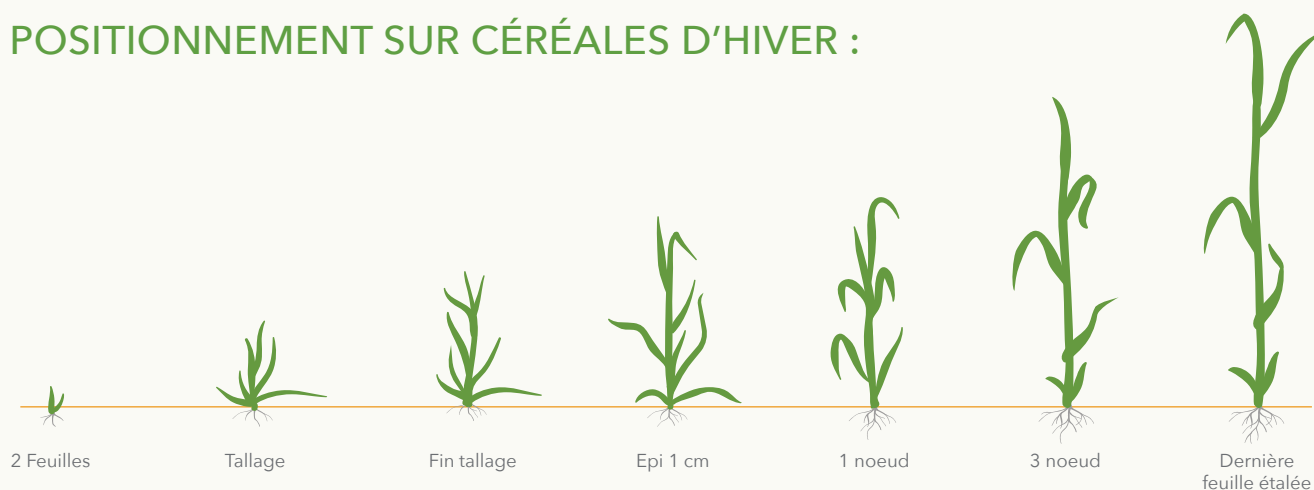


SPECTRE D'EFFICACITÉ :



Aethuse	TS	Lamier pourpre	S	Renouée liseron	S
Alchémille des Champs	TS	Lampagne commune	S	Renouée persicaire	TS
Atriplex	MS	Matricaire camomille	TS	Repousses de colza	TS
Chardon des champs	S	Morelle noire	MS	Rumex	TS
Chénopode blanc	MS	Mouron des champs	TS	Sanve	TS
Chrysanthème des champs	TS	Moutarde sauvage	TS	Séneçon	TS
Coquelicot	TS	Myosotis	S	Sisymbre	TS
Capselle bourses à pasteur	TS	Ortie piquante	TS	Stellaire	TS
Fumeterre	MS	Ortie royale	TS	Trèfle	TS
Gaillet gratteron	T	Pensée	S	Véronique de perse	S
Géraniums	TS	Ravenelle	TS	Véronique feuilles de lierre	T
Laiteron maraicher	S	Renouée des oiseaux	S	Vesce commune	S

POSITIONNEMENT SUR CÉRÉALES D'HIVER :



Positionnement d'automne:

15 g/ha*

Positionnement de printemps:

25 g/ha*

30 g/ha*

Nicanor® Premium est utilisable seul ou peut être associé à la plupart des anti-dicotylédones ou anti-graminées afin de compléter son spectre d'efficacité
*ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du metsulfuron-méthyle plus d'une année sur trois

CULTURES SUIVANTES DANS LA ROTATION APRÈS UNE UTILISATION DE NICANOR® PREMIUM SUR CÉRÉALES* :

Été/Automne		Au printemps	
Colza		Betteraves	Pois
Céréales		Céréales	Pommes de terres
Pois		Endives	Soja
Graminées Fourragères		Haricots	Sorgho
Féveroles		Lin	Tournesol
Couverts de jachères		Maïs	

*Ne pas implanter de culture moins de 60 jours après l'application de Nicanor® Premium, excepté une culture non destinée à l'alimentation humaine ou animale et celles pour lesquels le metsulfuron-méthyle est autorisé, et dans ce cas ne pas traiter la culture nouvellement implantée avec du metsulfuron-méthyle

TABLEAU DES USAGES ET DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

N° AMM :

2110192

Composition :

200g/kg Metsulfuron-méthyle

Formulation :

SG

Famille Chimique :

Sulfonylurée (HRAC 2)

DRE

24h

Classement:

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Danger : SGH05 , SGH09



Usage	Cultures	Dose	Nb app	Stades d'applications	DAR (j)	ZNT aqua (m)	DVP (m)
Blé*Désherbage	Blés d'hiver, Triticales, Epeautre	25 g/ha	1	BBCH 12 - 29 (Avant repos végétatif)	F	5	-
		25 g/ha	1	BBCH 20 - 29 (Après reprise de végétation)	F	5	-
		30 g/ha	1	BBCH 30 - 39	F	5	-
Orge*Désherbage	Orge de printemps	20 g/ha	1	BBCH 13 - 29	F	5	-
	Orge de printemps et Orge d'hiver	30 g/ha	1	BBCH 30 - 39	F	5	-
	Orge d'hiver	15 g/ha	1	BBCH 12 - 29 (Avant repos végétatif)	F	5	-
		25 g/ha	1	BBCH 20 - 29 (Après reprise de végétation)	F	5	-
Seigle*Désherbage	Seigle d'hiver	15 g/ha	1	BBCH 12 - 29 (Avant repos végétatif)	F	5	-
		25 g/ha	1	BBCH 20 - 29 (Après reprise de végétation)	F	5	-
		30 g/ha	1	BBCH 20 - 39	F	5	-
Jachères et cultures intermédiaires*Trt Part. Aer.*Limit. Pousse Fructif.	Jachère semée de trèfle blanc, Jachère semée de trèfle violet	5 g/ha	1	Du 1er Mars au 30 Avril	NC	5	-
	Jachère spontanée : Toutes cultures	10 g/ha	1	Du 1er Mars au 30 Avril	NC	5	-
	Jachère semée de moutarde blanche						
	Jachère semée de navette fourragère						
	Jachère semée de phacélie						
	Jachère semée de trèfle d'Alexandrie						
	Jachère semée de trèfle incarnate						
	Jachère semée de vesce commune						

SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du metsulfuron-méthyle plus d'une année sur trois.

SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %

SPe 3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPe 3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Nicanor® Premium AMM n°2120131. Avant toute utilisation, assurez vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, se référer à l'étiquette du produit ou www.phytodata.com. Détenteur de l'AMM : ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LTD, Hamilton House, Mabledon Place London WC1H 9BB, Royaume-Uni. Responsable de la mise en marché : ALBAUGH TKI D.O.O. Grajski trg 21, SI-2327 Race, Slovénie